# Charte européenne d'animation socioculturelle enfance et jeunesse locale





Une société démocratique requiert les voix et la participation active des jeunes. Afin de répondre à cette attente, les jeunes ont besoin d'un lieu où ils puissent établir leur propre programme. Un espace où ils puissent, avec leurs pairs, explorer, formuler et développer leurs intérêts et leurs talents, ainsi que leurs idées d'avenir. Un espace qui leur offre la motivation et le soutien nécessaires au développement des connaissances, des aptitudes, des attitudes et des valeurs dont ils ont besoin pour atteindre leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyen-ne-s. L'animation socioculturelle (ASC) enfance et jeunesse offre cet espace et les jeunes<sup>11</sup> sont, et doivent toujours en être, les acteurs- principaux. L'ASC enfance et jeunesse est donc un processus d'apprentissage, non seulement pour les jeunes, mais aussi pour la société en tant que telle. C'est un investissement gagnant-gagnant, et pour une société qui aspire à l'intégration et à la cohésion sociale, l'ASC enfance et jeunesse a un rôle important à jouer.



Les objectifs premiers d'ASC enfance et jeunesse ont été énoncés dans de nombreux documents politiques majeurs, tant de l'Union européenne que du Conseil de l'Europe2. Cette charte, toutefois, n'est pas un document politique. Elle traduit plutôt ces documents en directives concrètes destinées à établir et à maintenir un niveau de qualité dans l'ASC enfance et jeunesse locale.

L'idée d'une charte a été pour la première fois évoquée lors de la 2e Convention européenne d'ASC enfance et jeunesse qui s'est tenue à Bruxelles en 2015. Dans la déclaration, il est mentionné que «la Convention demande une plus grande sensibilisation par rapport à cette responsabilité du niveau local et de convenir avec les autorités locales et régionales d'une Charte européenne pour l'ASC enfance et jeunesse au niveau local.» La motivation était de créer un terrain commun pour l'ASC enfance et jeunesse. Partant de cette déclaration, 22 agences nationales Erasmus+ dans le domaine de la jeunesse ont lancé, avec leurs partenaires - les réseaux InterCity Youth et POYWE, le Forum européen de la jeunesse et le partenariat entre l'UE et le Conseil de l'Europe<sup>2</sup> -, le projet de coopération stratégique Europe Goes Local<sup>33</sup>. La charte est l'un des principaux aboutissements de ce projet. Elle a été élaborée dans le cadre d'un processus de consultation à l'échelle européenne impliquant un grand nombre d'acteurs à tous les niveaux : gouvernements, municipalités, ONG, organisations et conseils de la jeunesse, organisations faîtières...

Elle est donc le fruit de la communauté européenne d'ASC enfance et jeunesse et concerne toutes celles et tous ceux – politicien-ne-s, animateur-rice-s socioculturelle enfance et jeunesse ou jeunes – qui sont engagé-e-s dans l'ASC enfance et jeunesse et qui souhaitent l'améliorer.



# Le but de la charte est de contribuer à développer davantage l'ASC enfance et jeunesse au niveau local.

Elle le fait en énonçant les principes qui doivent régir ce travail et les différents aspects à prendre en compte dans ce contexte en vue de respecter ces principes.

La charte constitue en ce sens une plate-forme européenne commune dédiée au dialogue nécessaire sur l'ASC enfance et jeunesse. Elle est un instrument méthodologique d'utilisation libre, fonctionnant comme une check-list sur la base de laquelle les parties prenantes peuvent se réunir et discuter des mesures qui pourraient être nécessaires au développement ultérieur d'ASC enfance et jeunesse, garantissant qu'aucun aspect ni aucune perspective n'est laissé de côté et que l'ASC enfance et jeunesse est effectué de la manière la plus correcte et la plus efficace possible. La charte doit par conséquent être considérée comme un tout. Ses différents points ne sont pas triés par ordre de priorité, mais selon un ordre logique.

### Cependant, l'ASC enfance et jeunesse se caractérise par une grande diversité, non seulement dans la pratique, mais aussi dans la manière dont elle est organisée, régie et financée.

Même si la grande majorité d'ASC enfance et jeunesse commence et se fait au niveau local, divers acteurs à différents niveaux sont responsables des points évoqués dans cette charte. Aucun d'entre eux ne peut répondre seul à toutes les exigences, et aucun d'entre eux ne peut se soustraire à ses responsabilités. Afin d'appuyer les discussions sur la façon de mettre en œuvre la charte en fonction des différentes réalités locales, celle-ci est complétée par un ensemble d'outils interactifs en ligne, qui fournissent différentes perspectives et explications, divers documents de référence et exemples de bonnes pratiques relatifs aux sections et points.

<sup>1</sup> Les jeunes ne constituent pas un groupe de personnes homogène. Ils vivent chacun leurs expériences, ils ont divers intérêts et idées, ils peuvent se regrouper ou non et, du fait de ces disparités, ils auront donc, entre autres, des besoins différents.

<sup>2</sup> Parmi ces documents, on trouve :

<sup>•</sup> Les Conclusions du Conseil sur la contribution de l'animation socio-éducative de qualité au développement, au bien-être et à l'inclusion sociale des jeunes (2013/C 168/03)

<sup>• •</sup> L'Agenda 2020, Résolution CM/Res(2008)23 sur la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe

<sup>• •</sup> La recommandation du Conseil de l'Europe sur l'ASC enfance et jeunesse (CM/Rec(2017)4)

<sup>• •</sup> Autonomiser les jeunes : une nouvelle stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse COM/2018/269 final

<sup>3</sup> Le projet repose sur le cadre des Activités Transnationales de Coopération du programme Erasmus+

# L'ASC ENFANCE ET JEUNESSE REPOSE SUR DES VALEURS ET, SUIVANT SES PRINCIPES FONDAMENTAUX, IL DOIT :

- reposer sur une participation volontaire des jeunes actifs dans l'ASC enfance et jeunesse de leur propre gré et selon leur propre motivation ;
- ★ être fondé sur les besoins, les intérêts, les idées et les expériences des jeunes tels qu'ils les perçoivent, apportant ainsi une source de valeur ajoutée et/ou de joie de vivre ;
- 🖈 être créé, organisé, planifié, préparé, réalisé et évalué avec ou par les jeunes ;
- contribuer au développement personnel et social des jeunes par un apprentissage non formel et informel ;
- 🖈 s'efforcer d'améliorer l'autodétermination des jeunes, leur autonomie et leur accès aux droits ;
- ★ avoir une perspective globale des jeunes et aller les chercher là où ils sont, en tant qu'individus aptes et autodéterminés, dans leur propre vie et pour la société dans son ensemble;
- romouvoir une pensée critique et la créativité, ainsi que les droits humains, les valeurs démocratiques et une citoyenneté active ;
- 🖈 avoir un rôle actif d'intégration et offrir des opportunités égales à tous les jeunes.



# . LA PRATIQUE D'ASC ENFANCE ET JEUNESSE DOIT ÊTRE GUIDÉE PAR UNE POLITIQUE D'ASC ENFANCE ET JEUNESSE QUI

### 🖈 est développée :

- dans le cadre et dans le respect des principes fondamentaux susmentionnés;
- sous forme de collaboration entre tous les acteurs pertinents, y compris les jeunes, avec des rôles et des missions clairs et un engagement à tous les stades du processus ;
- sur la base de connaissances pertinentes et actualisées concernant les besoins des jeunes, leurs droits et leurs intérêts, ainsi que sur les nouvelles recherches et les différentes formes et méthodes d'ASC enfance et jeunesse qui peuvent servir à atteindre les objectifs ;
- repose sur des indicateurs qualitatifs et quantitatifs clairs et mesurables quant aux objectifs à atteindre en termes de participation, d'influence et d'apprentissage des jeunes ;
- ★ alloue des ressources adaptées aux objectifs ;
- comprend des objectifs locaux clairs et approuvés au plan politique, tout en respectant l'autonomie des organisations non gouvernementales locales ;
- ★ est clairement positionnée et reliée à une politique de la jeunesse plus large à tous les niveaux, du local à européen.



## L'ORGANISATION ET LA PRATIQUE D'ASC ENFANCE ET JEUNESSE LOCAL DOIVENT :

- 🖈 être établies dans le dialogue entre toutes les parties prenantes ;
- 🛨 transformer les objectifs en stratégies et plans cohérents ;
- ★ définir et établir les conditions préalables et les processus nécessaires à la réalisation d'une ASC enfance et jeunesse de qualité;
- ★ échanger en continu des informations sur les plans et les activités avec d'autres acteurs au niveau local, national et européen dans le domaine de la jeunesse et s'engager activement dans une coopération à la fois intersectorielle et intrasectorielle ;
- conseiller et donner accès aux jeunes à un vaste éventail d'informations adaptées concernant leurs droits, ainsi que leurs possibilités de participer à différents types d'activités au niveau local, national et international;
- 🖈 inciter les jeunes et les aider :
  - à se rencontrer au-delà de tous les types de barrières et de frontières afin de créer des contacts, échanger des expériences et des idées, s'organiser, apprendre les uns des autres et agir ;
  - à être des citoyens et citoyennes actifs et à exercer de l'influence dans la société, y compris en prenant part aux décisions politiques ;
  - à être ouvert-e-s au monde et à s'engager activement dans les efforts de mobilité et de coopération régionaux, nationaux, européens et internationaux ;
- ★ formuler, avec les jeunes, des objectifs d'apprentissage qui leur paraissent pertinents pour leur développement personnel et social ;
- ★ documenter et rendre visibles les résultats d'apprentissage non formel et informel
  des jeunes, c.-à-d. les connaissances, les aptitudes, les attitudes et les valeurs atteintes
  à travers l'ASC enfance et jeunesse et appuyer la validation des compétences acquises;
- fournir aux animateur-rice-s socioculturelle enfance et jeunesse les informations, l'enseignement, la formation et le soutien utiles et adaptés aux besoins locaux, ainsi que stimuler et soutenir le développement continu des compétences.



### IFS ANIMATEUR-RICE-S SOCIOCULTURFILE ENFANCE ET JEUNESSE DOIVENT:

- ★ agir dans un cadre éthique clair, reposant sur les principes fondamentaux susmentionnés, la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration des droits de l'enfant des Nations Unies, ainsi que la Convention européenne des droits de l'homme;
- ♣ être mu-e-s par la volonté de soutenir les jeunes dans leur développement personnel et social ;
- réer un environnement propice et fiable qui soit activement intégrateur, stimulant et engageant sur le plan social, créatif et sûr, à la fois divertissant et sérieux, ludique et planifié ;
- 🖈 voir la nécessité et trouver des moyens :
  - d'engager les jeunes à tous les stades du processus d'ASC enfance et jeunesse ;
  - d'aider les jeunes à s'auto-organiser ;
- posséder les compétences, c.-à-d. les connaissances, les aptitudes, les attitudes et les valeurs nécessaires à l'exercice d'ASC enfance et jeunesse dans le respect des principes et des mesures décrits dans la présente charte;
- concevoir l'ASC enfance et jeunesse comme un processus d'apprentissage mutuel et voir la nécessité d'un développement constant des compétences ;
- ★ avoir conscience de leur rôle et de leur mission et être capables de les structurer, et ne pas poursuivre des objectifs ou s'adonner à des activités qui s'éloignent des principes fondamentaux;
- toujours se demander dans quelle mesure leurs propres actions, ainsi que les objectifs, méthodes et manières d'organiser les activités au niveau local sont en accord avec les principes fondamentaux.



# LE DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ D'ASC ENFANCE ET JEUNESSE LOCALE A BESOIN :

- ★ d'un système clair et global de documentation et de suivi des résultats, des conditions préalables et des processus de travail par rapport à des indicateurs et objectifs mesurables ;
- ★ d'analyses régulières et actuelles des réalités et besoins au niveau local ;
- de procédures claires pour une analyse et une réflexion continues des résultats concernant les conditions préalables, les processus et activités de travail et la nécessité d'aller plus loin dans le développement;
- ★ de procédures claires pour l'actualisation en continu de la recherche, des tendances et des méthodes dans le domaine de la jeunesse et du travail dela jeunesse et d'ASC enfance et jeunesse aux niveaux national et international;
- ★ d'efforts conjoints de toutes les parties prenantes pour coopérer au développement de la qualité et à la mise en œuvre d'innovations ;
- ★ du développement permanent des compétences des animateur-rice-s socioculturelle enfance et jeunesse sur la base d'un cadre clair doublé d'une analyse des résultats, besoins, forces et faiblesses au niveau local.



### PARTENAIRES AU NIVEAU NATIONAL





TEMPUS erasmusplus.rs



erasmus+ and european solidarity corps agency euroopanoored.eu www.movetia.ch

www.aktivungdom.eu

### **ORGANISATIONS INTERNATIONALES**



pjp-eu.coe.int



www.youthforum.org



www.youthforum.org



intercityyouth.eu







www.salto-youth.net/rc/eeca/

www.salto-youth.net/see

« L' ASC ENFANCE ET JEUNESSE REPOSE SUR DES VALEURS... ET ŒUVRE EN FAVEUR DES DROITS DES JEUNES. »

